

## Actualité relative au régime juridique des actions de groupe

Le mercredi 08 mars 2023, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi relative au régime juridique des actions de groupe.

Il conviendra d'être particulièrement attentif à l'évolution de ce document car le texte provisoire disponible à ce jour sur le site internet de l'Assemblée nationale prévoit d'importants changements, notamment :

### 1. Un élargissement de la qualité pour agir.

Le texte prévoit un élargissement de la qualité à agir à un certain nombre d'associations ou d'entités ainsi qu'à des organisations syndicales représentatives dans certains cas.

### 2. Un élargissement de l'objet et du champ de l'action de groupe.

Le texte prévoit, par exemple, que :

- l'action de groupe est exercée par un demandeur pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales,
- l'action de groupe peut être exercée afin d'obtenir la cessation d'un manquement,
- l'action de groupe peut être exercée pour obtenir la réparation des préjudices, qu'elle qu'en soit la nature, subis du fait du manquement,...

### 3. Des tribunaux judiciaires « spécialement désignés ».

### 4. La création d'une « sanction civile » en cas de « faute intentionnelle ayant causé des dommages sériels »

### 5. Une prise en charge par l'Etat de certains frais de procédure dans certains cas.